

<https://enseignants.se-unsas.org/Concours-enseignants-les-ministres-prennent-le-risque-de-les-deplacer-a-nouveau>



Enseignants de l'Unsa

Concours enseignants : les ministres prennent le risque de les déplacer à nouveau

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : vendredi 22 février 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les ministres Vidal et Blanquer ont annoncé vouloir repositionner les concours en master 2 pour la session 2022. Ceci se ferait dans le cadre d'une profonde refonte du modèle de formation/recrutement des enseignants des premier et second degrés et des conseillers principaux d'éducation. D'ici là, de nombreux groupes de travail thématiques seraient programmés. Pour le SE-Unsa, après les précédentes réformes de 2010 et 2014, il n'est pas opportun de modifier à nouveau la place du concours au risque de faire perdre la visibilité du cursus pour les candidats potentiels et de décourager les acteurs de la formation qui ont le sentiment de passer leur temps à faire et refaire et qui s'y épuisent.

Pour le SE-Unsa, les ministres rouvrent la boîte de Pandore, prenant ainsi le risque de ne pas s'assurer à l'arrivée d'une formation universitaire, professionnelle et scientifique de haut niveau. Si les métiers de l'éducation étaient des professions réglementées, le concours à master 2 se traduirait réglementairement par l'exigence d'un master Meef. Or ce n'est pas le cas. C'est donc le contenu des concours qui demeurera le seul levier pour qu'au-delà d'un niveau de diplôme, ce soient bien de premières compétences professionnelles de niveau master Meef qui soient évaluées.

Si le contenu des concours est la première priorité, afin d'éviter certains écueils, d'autres sujets doivent aussi être garantis :

- une rémunération pour les étudiants en amont du concours afin de soutenir une mixité sociale dans un cursus universitaire d'une année supplémentaire ;
- des préparations aux concours pour les candidats détenant un autre master que le master Meef ou qui en sont dispensés (certains PLP notamment) ou qui sont déjà dans une autre carrière professionnelle ;
- un continuum de formation en amont et en aval du concours afin de permettre une entrée dans le métier progressive et bien vécue ;
- l'intervention croisée de formateurs de l'université et de l'Éducation nationale pour une formation pleinement intégrative sur l'ensemble du continuum de formation ;
- l'accompagnement des étudiants par des tuteurs dont le recrutement et la formation doivent être discutés ;
- des stages d'observation, en pratique accompagnée et en responsabilité avant le concours et une année de stage avec un temps important réservé à la formation ;
- une revalorisation salariale à l'entrée dans le métier ainsi reculée d'un an.

Le SE-Unsa participera activement aux discussions qui s'ouvrent pour apporter son expertise et défendre ses analyses et ses propositions. Pour le SE-Unsa, enseigner de la maternelle au lycée est un métier qui s'apprend. L'articulation entre un haut niveau de compétences professionnelles et scientifiques et une entrée progressive et positive dans le métier est un enjeu essentiel pour l'École et ses professionnels.

Paris, le 22 février 2019

Stéphane Crochet

Secrétaire général du SE-Unsa

Attachée de presse

Brigitte Biardoux

01 44 39 23 93